



## AVIS DE PUBLICITÉ N°ST2025-28

Direction Générale des Services  
Direction Gestion de l'Espace Public,  
Commerce et Artisanat  
\*\*\*\*\*

Service Technique de l'Occupation du Domaine Public

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE  
POUR L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE  
DE CHÂTAIGNES GRILLÉES – PLACE RICHELME –  
AIX-EN-PROVENCE (13100)**

**Personne publique :**

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Adjoint au Maire, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

**Objet de la consultation :**

La Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'exploitation d'un emplacement relatif à la vente de châtaignes grillées – place Richelme à Aix-en-Provence (13100).

**Lieu d'exécution :**

Emplacement situé place Richelme à Aix-en-Provence (conformément au plan annexé)

**Durée de l'exploitation de l'emplacement :**

Tous les jours de 14h00 à 19h30 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au plus tôt au 28 février 2026 au plus tard (**date d'occupation souhaitée à spécifier dans la lettre de motivation du candidat**).

**Redevance d'occupation du domaine public :**

Le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2025 à 55,70€ le m<sup>2</sup>/mois et à 4,70€ le m<sup>2</sup>/jour occupé et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

**Date limite de réception des candidatures :** le 29 août 2025 à 12h00

**Date de publication du présent avis :** le 11 août 2025

## **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation,
- La localisation de l'emplacement.

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat  
17 rue Venel - 2<sup>ème</sup> étage - 13100 Aix-en-Provence  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

## **Correspondant**

Anaïs De Paz  
Téléphone : 04.42.91.95.03  
Courriel : DepazA@mairie-aixenprovence.fr

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC  
COMMERCE ET ARTISANAT  
EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE DE CHÂTAIGNES  
GRILLÉES – PLACE RICHELME – AIX-EN-PROVENCE (13100)

**NE PAS OUVRIR**

Le dossier de candidature devra contenir dans une seule enveloppe, les pièces demandées dans le présent document et devra:

**soit** être directement déposé à l'accueil de la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat

17, rue Venel – 2<sup>e</sup> étage

13100 Aix-en-Provence

À cet effet, un récépissé de dépôt sera remis au candidat.

**soit** être envoyé par la Poste en recommandé avec accusé de réception et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres à l'adresse suivante :

Ville d'Aix-en-Provence

Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat

Place de l'Hôtel de Ville

CS 30715

13616 Aix-en-Provence Cedex 1

**Les dossiers déposés ou reçus après la date et l'heure limites précitées ne seront pas acceptés.** Il est rappelé que c'est la date de réception et non d'expédition des offres que est prise en compte.

## **Présentation des candidatures et des offres**

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- Une lettre de motivations présentant en détail le projet d'exploitation commerciale,
- Visuels ou clichés photographiques,
- une attestation du l'honneur stipulant que le matériel utilisé répond aux normes de sécurité en vigueur pour l'utilisation d'un brasero à gaz,
- La carte de commerçant ambulant en cours de validité, pour les personnes domiciliées professionnellement hors de la commune,
- L'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois,
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité,
- La copie de la carte nationale d'identité du demandeur,
- Une photo d'identité.

## **Critères de sélection :**

Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants et notés de 0 à 5 :

- esthétique de l'installation de vente et intégration dans le site,
- origine et qualité des produits vendus,
- matériau durable ou recyclable des emballages de vente.